

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03788 Numéro SIREN : 901 719 013 Nom ou dénomination : 3 GF
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt 2502

3 GF SAS
RCS EVRY 901719013
21 Bis RUE MERCURE
91230 MONTGERON

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 13 FEV. 2024
	Numéro : 2502

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Les principaux chiffres de l'exercice sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : Néant
- Marge : Néant
- Masse salariale : Néant
- Résultat comptable : - 50 €

Commentaire sur l'exercice : L'activité n'a toujours pas commencé.

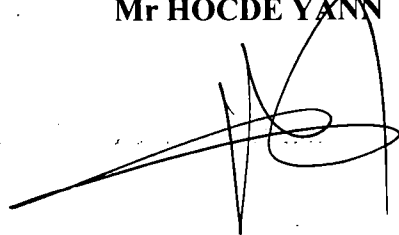
L'ordre du jour de l'A.G.O du 23 Juin 2023 sera le suivant :

- Rapport de la gérance sur les comptes de 2022
- Approbation de ces comptes et rapports
- Affectation du déficit
- Rémunération du Président
- Questions diverses

Le bilan et le compte de résultat sont à votre disposition au siège de la société.

L'A.G.O. se réunira le 23 juin 2023 à 11 heures au siège de la Société.

A Montgeron, le 15 Mai 2023
Mr HOCDE YANN



**3 GF SAS
RCS EVRY 901719013
21 Bis RUE MERCURE
91230 MONTGERON**

* * * * *

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2023**

* * * * *

L'an deux mille vingt-trois et le 28 Juin à 11 heures, les associés de la SAS VPI BATIMENT se sont réunis en A.G.O.

Sont présents :

- | | |
|---|------------|
| - Mr HOCDE YAN détenant | 95 actions |
| - SAS VIP représentée par Mr HOCDE YANN détenant | 5 actions |

Les associés présents détiennent la totalité des actions, et en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Mr HOCDE YANN directeur générale.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la gérance sur les comptes de 2022
- Approbation de ces comptes et rapports
- Affectation du déficit
- Rémunération du Président
- Questions diverses

Un tour d'horizon sur l'année passée est fait ainsi que sur les perspectives d'avenir. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales relatives à cette assemblée ont bien été observées et qu'aucune question écrite n'a été adressée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus au directeur pour l'accomplissement de sa mission en 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gérance approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de 50 euros.

L'assemblée reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, il y a aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

L'assemblée décide de reporter à nouveau le déficit pour 50 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate qu'il n'est pas rémunéré pour l'instant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée constate qu'aucune convention particulière n'a été conclue entre la société et Mr HOCDE YANN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

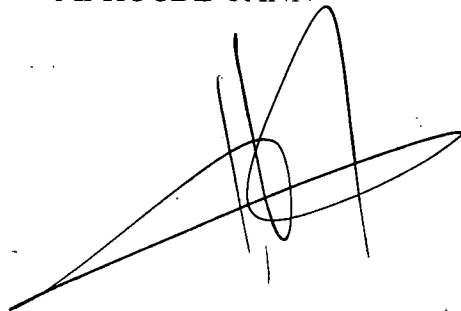
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président

Le Président

Cet acte est

Mr HOCDE YANN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SIRET 9 0 1 7 1 9 0 1 3 0 0 0 1 2			Mél : hocde.vpi@gmail.com		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
21 BIS RUE MERCURE 91230 MONTGERON					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B. ACTIVITÉ					
Activités exercées		LOCATIONS IMMOBILIÈRES		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
					50
Bénéfice imposable à 15 %		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F. ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				EBP COMPTA PRO	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:			Date: 31/03/2023 Lieu: MONTGERON		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: M HOCDE PRESIDENT		
Signature:					
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:			

OUPS.GOUV.FR

Vous avez droit à l'erreur

Certificat conforme

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		3 GF										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		21 BIS RUE MERCURE										91230 MONTGERON					
SIRET		9 0 1 7 1 9 0 1 3 0 0 0 1 2															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		7											
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070												
		Autres * (3)	072	63	074		63										
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15										
	Disponibilités		084	907	086		907										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096	984	098		984											
Total général (I + II)		110	984	112		984											
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	1 000					
	Écarts de réévaluation										124						
	Réserve légale										126						
	Réserves réglementées *										130						
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *						131	)	132						
	Report à nouveau										134	(324)					
	Résultat de l'exercice										136	(50)					
	Provisions réglementées										140						
Total I										142	625						
Provisions pour risques et charges										Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166						
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	359	)	172	359				
Produits constatés d'avance										174							
Total III										176	359						
Total général (I + II + III)										180	984						
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en l'iste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 3 GF		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				31 12 2022		Exercice N clos le	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
			Services *		217		218
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	50
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	50
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(50)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(50)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	50
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	50
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * 324			dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	50

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS 3 GF** Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5
		6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values	
					Court terme*	Long terme
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥ 15 % ou 12,8 % ⑦ 0 % ⑧
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
Total	578	580	582	584	586	581 587 589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583 594 595
TOTAL					596	585 597 599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3 GE _____			Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	324					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984	324					
Déficits de l'exercice		860	50					
Total des déficits restant à reporter		870	375					
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380				
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 GF

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
---	-----

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	016	
Date de cessation			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	
SIREN	9	0	1	7	1	9	0	1	3
Dénomination de l'entreprise	3 GF								
Adresse (voie)	21 BIS RUE MERCURE								
Code postal	9	1	2	3	0	Ville			MONTGERON
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901				NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1			NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	95		

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions				
Adresse	N°	Voie						
Code postal		Commune		Pays				
Forme juridique		Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions				
Adresse	N°	Voie						
Code postal		Commune		Pays				
Forme juridique		Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions				
Adresse	N°	Voie						
Code postal		Commune		Pays				
Forme juridique		Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions				
Adresse	N°	Voie						
Code postal		Commune		Pays				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	HOCDE		Prénom(s)	YANN		
Nom marital		% de détention	95.00	Nb de parts ou actions	95			
Naissance :	Date	13/05/1977	N° Département	94440	Commune	VILLESCHESNES	Pays	FR
Adresse :	N°	27	Voie	RUE CHARLES				
Code postal	91230	Commune	MONTGERON	Pays	FR			
Titre (2)		Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions				
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 9 0 1 7 1 9 0 1 3

Dénomination de l'entreprise 3 GF

Adresse (voie) 21 BIS RUE MERCURE

Code postal 9 1 2 3 0

Ville MONTGERON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	901719013
Désignation du déclarant	3 GF 21 BIS RUE MERCURE 91230 MONTGERON
Code activité NAF	6820B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil	
	☐ Comptable	M FAGLIN
	☐ Cabinet Conseil	
	☐ Expert - Comptable	

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE : SAS 3 GF

21 BIS RUE MERCURE

91230 MONTGERON

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 984 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 50 € et dégageant un déficit de 50 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/05/2023 par le Président.

* * * * *

AMORTISSEMENTS : cf 2033 C

STOCKS : Néant

AUTRES ELEMENTS : non significatifs